Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250401-202504148-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES :
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 1

Date de convocation : 17/03/2025

Présenté par (1) Chantal EYMEOUD Présidente,
A Embrun le 01/04/2025
(1) Chantal EYMEOUD Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A embrun, le 01/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

001. EYMEOUD CHANTAL	
002. MAXIMIN Christine	
003. BARRAL Jean-Marie	
004. ROUX Noëlle	
005. DURAND Christian	
006. BERTRAND Gina	
007. ARNAUD Jérôme	
008. ZAPATERIA Béatrice	
009. PEYRON Michel	
010. GOURLAIN Mireille	
011. SCARAFAGIO Stéphane	
012. GANDOIS Jean-Pierre	
013. TETENOIRE Michèle	
014. PARPILLON Christian Pouvoir à Marc AUDIER	
015. SILVE Wiebke	
016. AUDIER Marc	
017. CEARD Audrey	
018. COULOUMY Christian	
019. DEPEILLE Zoïa	
020. DIDIER Alexandre Pouvoir à Chantal Eymeoud	
021. BLANCHET Ouria	

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250401-202504148-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

022. BERNARD BRUNEL Franck	
023. MARROU Jehanne Pouvoir à Zoïa Depeille	
024. RIFFAUD Jean-Louis	
025. RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude	
026. PELISSIER Robert	
027. VOLLAIRE Pierre	
028. BOSQ Gustave	
029. GAMBAUDO Georges	
030. VERRIER Jean-Luc	
031. PARIS Bruno	
032. MONTABONE Michel	
033. BACHENET Claude	
034. MAILLARD Laurent	
035. ROUX Chantal	
036. RAIZER Bernard	
037. BERENGUEL Victor	
038. METTAVANT Colette	

Certifié exécutoire par (1) Chantal EYMEOUD Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : du conseil communautaire.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.